

Séance publique du 11 février 2008

Délibération n° 2008-4777

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Opération d'aménagement du secteur de l'hôtel de ville - Acquisition du foncier de la Poste - Etudes de conception d'espaces publics - Individualisation d'une autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La commune de Vaulx en Velin compte 40 000 habitants. Le périmètre du grand projet de ville (GPV) rassemble 30 000 habitants et 10 000 logements. Depuis 1993, les partenaires de la politique de la ville se sont engagés dans une démarche volontariste pour le centre-ville jusqu'alors sans habitants et occupé par un vaste centre commercial et son parking. L'opération de la ZAC du Centre a depuis permis de réaliser un nouveau centre-ville, organisé autour d'une trame urbaine orthogonale. Elle a notamment permis la démolition du centre commercial du Grand Vire, puis la réalisation d'un programme de construction comportant 57 572 mètres carrés de SHON, dont 36 831 mètres carrés en logement (répartis entre des logements en accession, en locatif intermédiaire et en locatif social), 12 203 mètres carrés en bureaux-services et 8 539 mètres carrés en commerces.

De plus, des équipements structurants (lycée Robert Doisneau) et des espaces publics diversifiés (rue commerçante desservie par une ligne de transports en commun en site propre, place de représentation, esplanade stationnée, parc urbain) ont été réalisés dans le cadre de l'opération et ont permis de compléter un espace urbain redevenu attractif.

Les derniers travaux sont actuellement en cours de réalisation et la concession d'aménagement est arrivée à échéance le 31 décembre 2007.

Aujourd'hui, les partenaires du GPV dressent le double constat suivant :

- d'une part, il s'avère nécessaire de définir, dès aujourd'hui, les modalités de renforcement du rayonnement du centre-ville, à partir des espaces non aménagés situés autour de l'hôtel de ville, au nord des réalisations de la ZAC du Centre,

- d'autre part, il est nécessaire d'articuler ce futur aménagement avec les territoires limitrophes et les projets dont ils bénéficient ou pourraient bénéficier : au nord l'îlot Valdo, le réaménagement du carrefour Péri-Allende, à l'ouest le projet du Pré de l'Herpe, le réaménagement de l'avenue Péri, au sud la ZAC du Centre, à l'est la concentration d'équipements avec notamment l'hôtel de ville et le campus universitaire (école nationale des travaux publics de l'Etat, école d'architecture de Lyon).

Les objectifs de cette nouvelle opération d'aménagement, dite du secteur de l'hôtel de ville, à Vaulx en Velin, sont les suivants :

- qualifier une entrée nord du centre-ville de Vaulx en Velin,
- donner un caractère urbain à la façade "est" de l'avenue Gabriel Péri et à la façade sud de l'avenue Salvador Allende,
- poursuivre la trame urbaine du centre-ville développée dans le cadre de la ZAC du Centre,
- développer des îlots bâtis à vocation principale d'habitat, la polarité commerciale se situant sur la rue Émile Zola,
- ménager des espaces de respiration de type places ou squares,
- mettre en œuvre un schéma de circulation participant à la desserte efficace des équipements, consolidant la rue Émile Zola et ménageant des espaces de circulation pour les modes doux.

La mise en œuvre de cette nouvelle opération d'aménagement complexe, dont le principe a été validé par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) via la signature d'une convention en mai 2005, a

nécessité la réalisation d'études de faisabilité urbaine, environnementale, technique, juridique et financière qui sont actuellement en cours d'achèvement et permettront de définir plus finement la programmation urbaine de ce secteur.

Sur le plan des acquisitions foncières, l'îlot G de la ZAC du Centre, situé à l'intérieur du périmètre d'étude de l'opération d'aménagement, sera racheté par la Communauté urbaine à l'aménageur de la ZAC du Centre, la SERL, dans le cadre des liquidations foncières de la ZAC actuelle. Il est cependant encore nécessaire d'acquérir le terrain de l'ex-centre de distribution du courrier de la Poste. Une individualisation d'autorisation de programme est nécessaire pour financer cette acquisition.

De plus, la poursuite des études, notamment pour la conception des espaces publics, nécessite aussi une individualisation d'autorisation de programme.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme à hauteur totale de 1 650 000 €.

Les prestations d'études de conception sur les espaces publics seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33,39,40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 17 décembre 2007 et du Bureau le 14 janvier 2008 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

L'opération Vaulx en Velin - secteur de l'hôtel de ville, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale habitat et politique de la ville pour un montant de 1 650 000 € en dépenses, pour l'engagement des études de conception des espaces publics et les acquisitions foncières restantes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 1 500 000 € en 2008,
- 150 000 € en 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,